

MAIRIE DE VEROSVRES

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2023**

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Danièle DUFOUR, Laurence GUILLOUX, Alain JOLY, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Denise TABOULOT, Séverine THOMAS.

Secrétaire de Séance : Gilles ROUGET.

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept novembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 15 septembre 2023 à l'unanimité.

- SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

* - **Délibération n° 2023_19**

Souscription d'un Emprunt de 100 000 € - Financement d'Investissement

Après avoir pris connaissance des offres des différentes banques consultées pour la souscription d'un emprunt sur le budget communal pour financer l'aménagement d'une pergola, la participation communale sur les travaux du réseau eaux pluviales au bourg, ainsi que les premières études de travaux à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de contracter un emprunt auprès de la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE Mutuel Centre-Est pour financer l'aménagement d'une pergola, la participation communale sur les travaux du réseau eaux pluviales au bourg, ainsi que les premières études de travaux à la salle des fêtes dans les conditions suivantes :

Montant du capital emprunté : 100 000 euros

Durée d'amortissement : 180 mois

A échéance mensuelle

Taux d'intérêt Fixe : 4,64 %

Frais de dossier : 100 euros

Remboursement anticipé : Possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

AUTORISE Monsieur le maire à signer le contrat et les pièces administratives se rapportant à ce dossier.

- POINT SUR LES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

* Le premier conseil d'école a eu lieu. Les effectifs sont les suivants : 19 élèves à Beaubery et 32 élèves à Vérosvres, soit un total de 51 élèves sur le RPI.

Un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques et menaces majeurs devra être établi par les communes.

La commune va investir dans l'aménagement de l'environnement scolaire : bancs dans la cour de l'école, tendue pour faire de l'ombre, aménagement d'un garage à vélos, etc...

Les enseignantes ont pour projet d'organiser un voyage de 2 ou 3 jours en Auvergne en fin d'année scolaire.

* Après avoir visité les locaux scolaires des 2 écoles, l'inspecteur académique Mr CARROT va rencontrer les élus des 2 communes le 24 novembre prochain.

Une réunion d'information dans le cadre de la préparation de la carte scolaire est prévue à Digoin le 4 décembre.

* MAM

Les assistantes maternelles ne souhaitent plus accueillir les enfants 5 jours par semaine. Elles demandent aux parents de s'organiser pour une garde extérieure le mercredi ou le vendredi. L'accueil des enfants seulement 4 jours par semaine ainsi que l'ajout de 2 semaines de congés supplémentaires pose problème aux parents.

Une réunion entre les élus et les assistantes maternelles va être organisée.

* RESTAURANT SCOLAIRE

La société Sud-Est Restauration a annoncé une augmentation du prix du repas au 1^{er} janvier 2024. Cette augmentation devra être répercutée sur le tarif demandé aux familles.

Une rencontre avec le fournisseur des repas est à prévoir pour parler qualité.

- AMÉNAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Une proposition de travaux a été soumise et un estimatif des travaux a été établi, s'élevant à 490 000 € HT (études et maîtrise d'œuvre y compris).

Le Conseil Municipal approuve le lancement de l'opération d'aménagement de la salle polyvalente et autorise le Maire à lancer la consultation des bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre.

- TARIFS COMMUNAUX 2024

*** - Délibération n° 2023_21**

Tarifs de Location des Salles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
FIXE les tarifs de location des salles **à partir du 1^{er} janvier 2024** :

SALLE COMMUNALE	
Mariage, Banquet, Réception famille de la commune	150 €
Mariage, Banquet, Réception famille de l'extérieur	250 €
Bal privé, thé dansant de la commune ou de l'extérieur	150 €
Autre réunion	45 €
Vin d'honneur	70 €
Manifestation d'une association de la commune	50 €
Manifestation d'une association de l'extérieur	140 €
Manifestation Commerciale	185 €
Assemblée Générale association de la commune	Gratuit
PETITES SALLES	
Réunion	15 €
Repas	100 €
Vin d'honneur (vaisselle comprise)	35 € pour 1 salle 55 € pour 2 salles
Manifestation d'une association de la commune	50 € pour 2 salles
Forfait annuel Association de la commune	180 €
Forfait annuel Gymnastique + Danse + Country + Arts Martiaux	100 €
CHARGES	
Location de la vaisselle	
De 1 à 50 personnes	15 €
De 51 à 100 personnes	20 €
Plus de 100 personnes	25 €
Forfait chauffage petites salles du 1^{er} novembre au 31 mars	10 €
Forfait pour utilisation du gaz	23 €
Fais d'électricité	0,33 € le kW 1,05 € le kW en EJP

Une caution de 50 € sera demandée lors de la réservation d'une salle à un particulier

*** - Délibération n° 2023_22**

Aire d'accueil Camping-cars - Distribution d'Electricité

Tarifs des Jetons

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de revaloriser **à partir du 1^{er} janvier 2024** le tarif du jeton pour distribution d'électricité à l'aire de camping-cars,

FIXE le tarif d'un jeton pour distribution d'électricité pendant 24 heures à **5,50 €**.

- COMPTE-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALES

* Service Enfance Jeunesse (SEJ)

Les tarifs vont être revalorisés au 1^{er} janvier 2024.

* SYDESL

Alain JOLY et Gilles ROUGET ont participé à une conférence sur le groupement d'achat de l'énergie organisée par le SYDESL. Pour les bâtiments communaux de Vérosvres, le groupement d'achat n'est pas intéressant financièrement. A étudier pour l'éclairage public.

* le RPQS du Syndicat des Eaux de l'Arconce est présenté à l'assemblée.

* VOIRIE

Un problème de qualité a été constaté sur le gravillonnage effectué par la société THIVENT dans le cadre des travaux communautaires.

* SPANC

Le SPANC du Clunisois va être supprimé au 31 décembre 2023.

La compétence va être reprise par la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier dès le 1^{er} janvier 2024.

* SIRTOM

Le Maire rappelle l'interdiction de déposer des biodéchets dans les bacs d'ordures ménagères. Il est toujours possible de commander des composteurs auprès du SIRTOM. Les premières commandes vont être honorées en décembre 2023.

L'installation de 2 composteurs collectifs au Bourg de Vérosvres est en cours de réflexion.

* PROJET DE GYMNASSE A DOMPIERRE LES ORMES

La restitution de la consultation des associations et écoles rencontrées ainsi que du questionnaire citoyen a été présentée.

Il en ressort un besoin de cette infrastructure.

- AFFAIRES DIVERSES

* La préparation du bulletin municipal est en cours.

* - **Délibération n° 2023_23**

Engagement dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur le budget 2024 dans la limite du quart (1/4) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles pour **93 800 €** (soit 25 % des crédits N-1), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

* Dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables : photovoltaïque, éolien, méthanisation, géothermie, etc..., les communes ont pour mission d'identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil de tout type d'installation renouvelable. Une réunion publique d'information et d'échanges autour du développement des énergies renouvelables est organisée le vendredi 8 décembre à 20h à la salle communale. La population y est invitée.

* Association Tisseurs de Fraternité

Deux responsables de l'association ont rencontré le Maire et les Adjointes afin de présenter le projet d'ouverture d'une école dans les bâtiments de l'ancien lycée aux Janots. La première promotion de 25 à 30 élèves serait accueillie en septembre 2024. La formation prépare aux métiers de l'humanitaire.

L'association fonctionne grâce aux dons.

La commission de sécurité est en cours.

* SOUVENIR FRANÇAIS

Le Souvenir Français est une association reconnue d'utilité publique qui a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France. La stèle au cimetière de Vérosvres où est inhumé le Soldat LARDY, « Mort pour la France » pourrait être entretenue par cette association. L'année 2024 marquera les 110 ans de son décès.

* Une journée de nettoyage de l'Eglise sera organisée au printemps 2024. Un appel aux bénévoles sera lancé.

* Des devis ont été demandés à différentes sociétés pour la fourniture d'une étuve (chariot ventilé) à la salle polyvalente.

* La Poste informe de la suppression des boîtes aux lettres jaunes dans les hameaux de Lavau, les Ducs et les Terreaux en décembre 2023. La boîte jaune du Bourg restera en place.

* Le Conseil Départemental souhaite transférer la parcelle où se trouve le chemin piétonnier entre le bourg et l'école dans le domaine public routier départemental. Le Maire a demandé un rendez-vous afin de clarifier la situation.

* Un colis va être distribué cette fin d'année aux personnes de plus de 80 ans.

* La cérémonie des vœux du Maire est fixée au dimanche 7 janvier 2024 à 11h.

* La prochaine réunion est fixée au 15 décembre 2023.

La séance est levée à 23h00.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 24 novembre 2023 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,